

La garantie annulation optionnelle

La **garantie annulation** optionnelle est nominative au tarif de 14€ par personne et ne concerne que les personnes dûment inscrites. Elle permet le remboursement des sommes versées à Vacances Passion.

A noter: une franchise de 30€ par personne sera retenue, en plus du montant de la garantie, 14€ par personne qui n'est pas remboursée.

Elle permet le remboursement en cas de :

- Maladie
- Accident
- Décès
- Hospitalisation
- Problème voiture

Justificatif obligatoire

Elle est automatiquement proposée au moment de l'inscription au titre de supplément.

Attention : Un écrit est demandé afin d'avertir de l'annulation du séjour (courrier postal ou e-mail). Il peut être envoyé jusqu'à la veille du départ. En dehors de ces conditions, aucun remboursement ne pourra être effectué.

/!\ Sans souscription à cette garantie Annulation : les conditions de ventes vacances Passion s'appliquent.

Pour toutes annulations à plus de 30 jours du départ, nous retiendrons des frais de 120€.

A moins de 30 jours, voici les frais applicables :

- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total ;
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total ;
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total ;
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation du participant (no-show) : 100 % du prix total